



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question écrite n° 40449

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'avenir de l'usine Givaudan de Lyon, celui de ses salariés, et les mesures qui pourraient être prises pour prévenir ce type de délocalisation brutale. Au moment où la crise financière et économique nous frappe durement, certaines entreprises ayant pourtant de très bons résultats financiers, choisissent de fermer des usines en France pour en ouvrir dans des pays où les ouvriers sont moins bien payés. L'entreprise de chimie Givaudan qui produit des parfums pour l'industrie de luxe a récemment annoncé son intention de fermer d'ici le 9 mars prochain son usine située dans le 8e arrondissement de Lyon, contraignant 65 salariés à perdre leur emploi. Bien qu'ayant investi il y a peu sur le site pour augmenter la production et améliorer la sécurité, elle prend cette décision car elle trouve dans d'autres pays les moyens de développer une fabrication à bas prix des mêmes produits. Or la création et le maintien d'emplois sur le territoire français n'ont-ils pas une valeur supérieure aux gains effectués par de telles délocalisations ? Devons-nous laisser se généraliser une telle attitude de destruction d'emplois sans réagir ? Il lui demande quelles mesures financières envisage le Gouvernement pour dissuader cette entreprise et des autres de rechercher ailleurs ce qu'elles peuvent faire en France, en maintenant des emplois précieux.

Texte de la réponse

Située dans le 8e arrondissement de Lyon, cette usine appartenait depuis 1963 au groupe Hoffman Laroche, qui compte 8 700 personnes réparties dans le monde. Cette fermeture, qui concerne 65 salariés, ne relève pas d'une volonté de délocalisation mais résulte d'une perte de compétitivité du site lyonnais, et cela malgré les efforts et les investissements réalisés par le groupe pour améliorer la production et la sécurité du site. Un plan social mis en oeuvre a permis de proposer 40 postes au sein du groupe. En outre, un cabinet a été mandaté pour assurer le reclassement externe des 25 autres salariés. Les pouvoirs publics veilleront au bon déroulement du plan social et au reclassement par le groupe Hoffman Laroche de l'ensemble des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40449

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 645

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5623